



La Carte Nationale d'Identité **électronique** (**CNIe**)

21 mai 2021 – 14h - webinaire
animé par **Patrick Molinoz**

Au sommaire :

- 1. La nouvelle CNle** (carte d'identité électronique) **arrive en France**
2. Vers une identité électronique ?
3. Le GIP à vos côtés

1. La nouvelle CNle arrive en France

Les dates-clés :

- **16 mars 2021**
Présentation publique de la nouvelle CNle française, début du déploiement progressif
- **14 juin 2021 : Déploiement en Bourgogne Franche-Comté**
- **2 août 2021**
Déploiement général pour toute la France
 - Les anciennes CNI en cours de validité après le 2 août seront toujours valables jusqu'à expiration
- **août 2031**
Les CNI anciens modèles ne permettront plus de voyager dans les autres pays européens

Ce qui ne change pas :

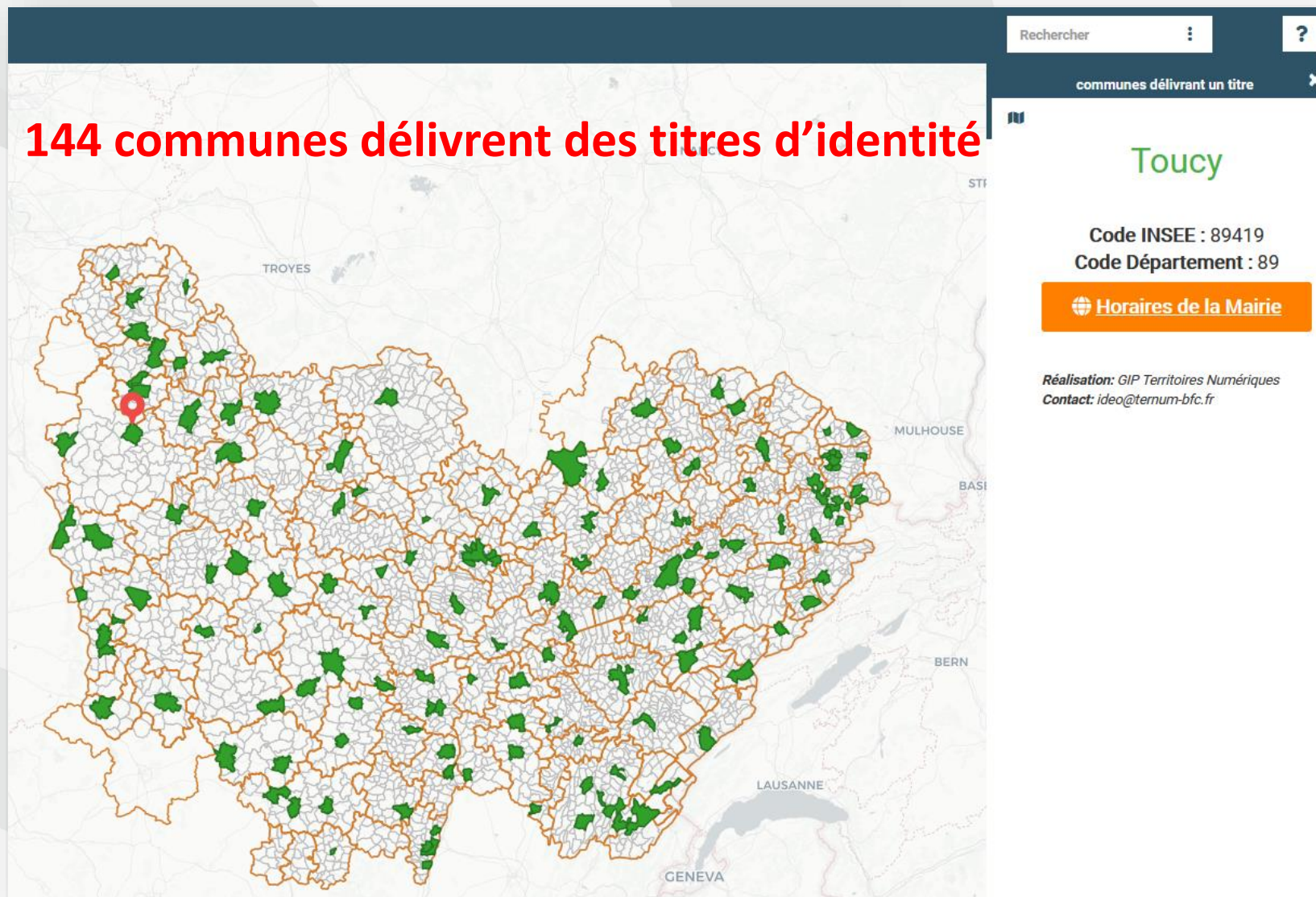
- Les **données** collectées
- La **procédure** de demande et de collecte en mairie
- Les usages à ce stade

Ce qui change :

- **Modernisation** du format et du visuel
- Intégration des empreintes digitales (comme pour le passeport)
- Conforme aux **exigences de sécurité** demandées aux pays membres de l'UE

Pour mémoire en BFC : pas de changement pour les lieux et modes de délivrance des CNle

144 communes délivrent des titres d'identité



Carte interactive
représentant les communes
de BFC délivrant des titres
d'identité

[Cliquez ici pour accéder à la
carte en ligne](#)



Réalisée par



Le parcours usager pour obtenir un titre d'identité



1 Prise de rendez-vous en mairie

Par téléphone ou à l'accueil

2 Constitution du dossier

Enregistrement des pièces en ligne
Vérification, scan, empreintes, signature



3 Transmission au centre d'expertise des titres

Télétransmission sécurisée

Centre basé à Nevers, traite les demandes de toute la BFC

« Certains de nos concitoyens attendent le mois de juin pour renouveler leur pièce d'identité avec le nouveau format »

Un agent en charge de la délivrance des titres au sein d'une commune de 3500 habitants

4



4 Validation

par le centre des titres de Nevers

5

5 Edition du titre par l'imprimerie nationale pour les passeports et CNie

Centre à Limoges pour les Cni jusqu'à présent

6 Livraison du titre sous pli sécurisé

Au fil de leur fabrication

6

7 Remise du titre

Enregistrement dans le système
Alerte SMS

7



Délai moyen
3 semaines

Démarche simple et sécurisée identique à celle déjà appliquée aux Passeports

EN MAIRIE

Personnel habilité pour la délivrance des titres

Exemple d'une commune de plus de 3000 habitants : 4 personnes habilitées au sein du service « Accueil Population »
Formation initiale des agents dispensée par l'ANTS. Les détenteurs des cartes sécurisées sont identifiés par la Préfecture.

Sécurité

- Carte personnelle sécurisée de l'agent habilité pour se connecter au système de saisie d'une demande de titre
- Système et matériel fournis par l'Etat
- Une fois le dossier télétransmis pour instruction au centre de Nevers, la mairie n'y a plus accès
- Lors de la réception de l'enveloppe contenant le titre, un code barre à scanner permet l'envoi d'une notification SMS au demandeur

POUR LE CITOYEN

Préparation de son dossier de demande de titre

2 possibilités pour compléter le dossier :

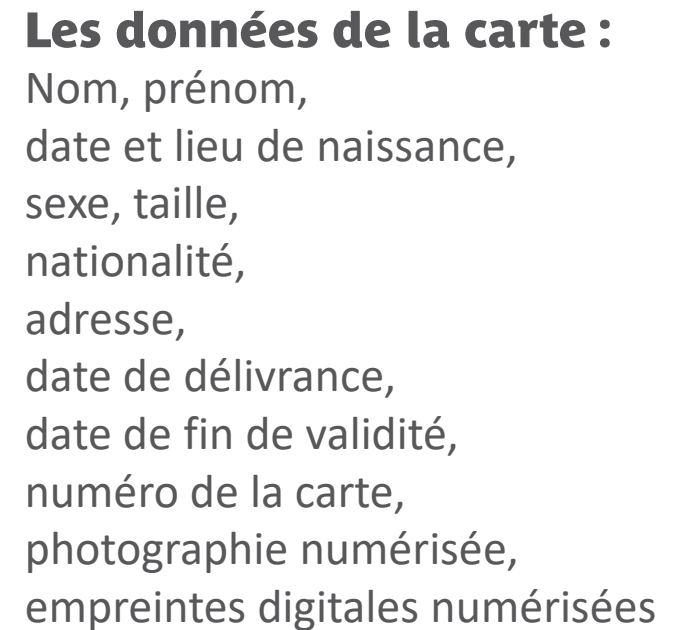
- Soit, formulaire papier sur place, en mairie (Cerfa n°12100*02)
- Soit préalablement en ligne, sur le [Site ANTS](#)

Suivi du dossier

Possibilité de suivre l'évolution de sa demande directement en ligne tout le long du parcours du dossier

Notification SMS lorsque la pièce est disponible en mairie

7



Une mise en conformité avec le reste de l'Europe



Italie, Espagne, Allemagne, Belgique...

Sont déjà équipés de leur carte d'identité électronique aux normes européennes

L'Estonie (1,3 million d'habitants), **pionnier européen**

- **99%** des services de l'Etat estonien sont 100% dématérialisés
- **2002** : carte d'identité électronique et signature électronique
- **99%** des habitants ont une CNle, associée à des applications mobiles d'identification et signature électronique

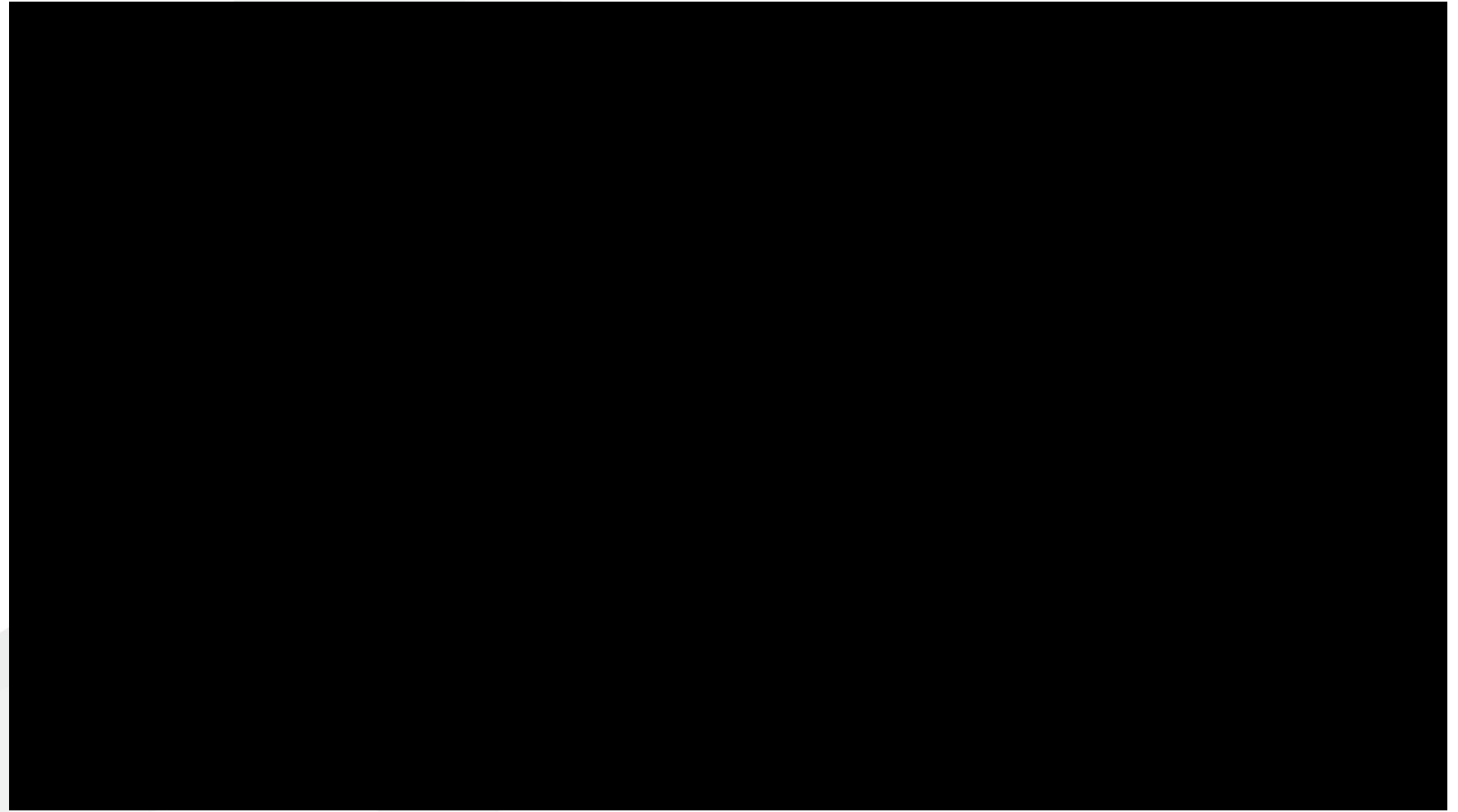


2. Vers la création d'une identité numérique... ce que la CNle pourrait permettre

L'exemple
canadien

-

Une vision de
l'identité numérique
de confiance



<https://youtu.be/K7qtNvabX3c>

Ce qu'en pensent les Français

40 % des Français estiment **utile** de disposer d'une identité numérique sécurisée

- Pour mener des **démarches administratives en ligne** (44%),
- pour **se faire contrôler** à l'aéroport (42%),
- pour **voter** (36%)

40 % des Français font **confiance** au ministère de l'intérieur et aux préfectures pour garantir cette identité numérique sécurisée

1 / 2
1 Français sur 2 demanderait sa carte d'identité à puce

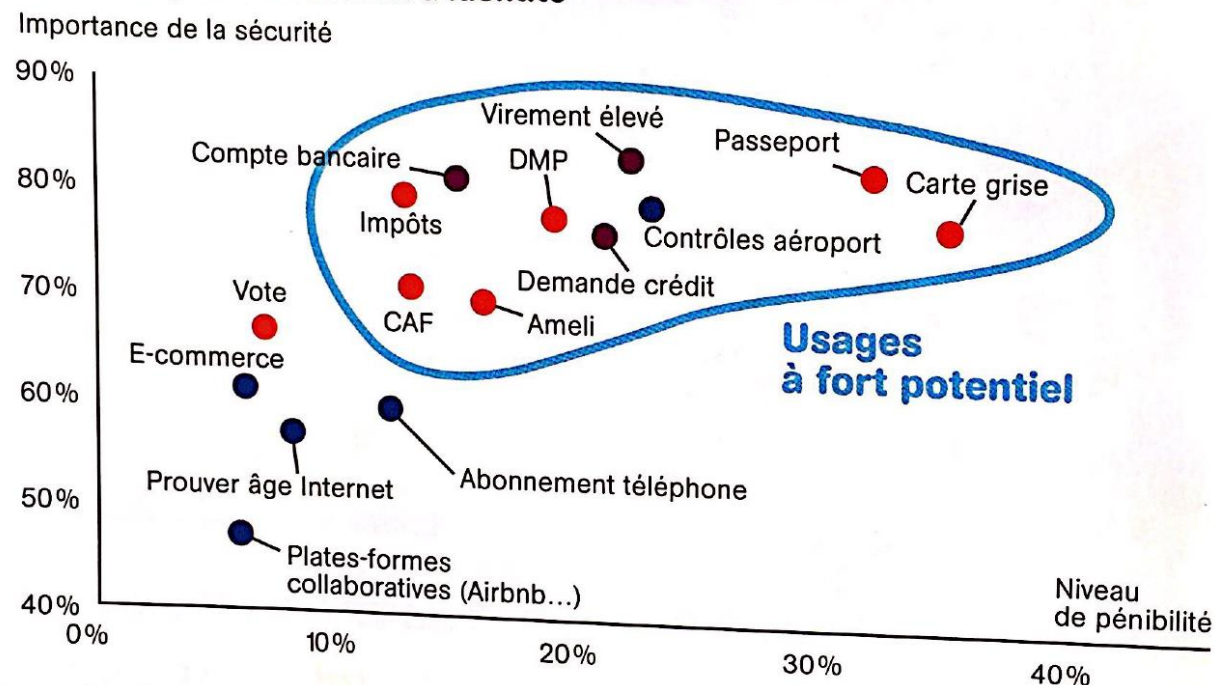
Au-delà de la carte électronique se pose plus largement la question de l'**identité numérique**

Des efforts de **pédagogie** restent à faire

Enquête Ifop pour Acteurs Publics/EY (mars-avril 2021)

De la CNle à l'identité numérique : la question des usages

Identification des cas d'usage à fort potentiel de création de valeur pour la solution d'identité



Rapport BCG&EY-Parthenon pour la DITP (2019), dans *Acteurs Publics*, mars-avril 2021

- Usages régaliens
- Usages privés
- Usages à inventer...

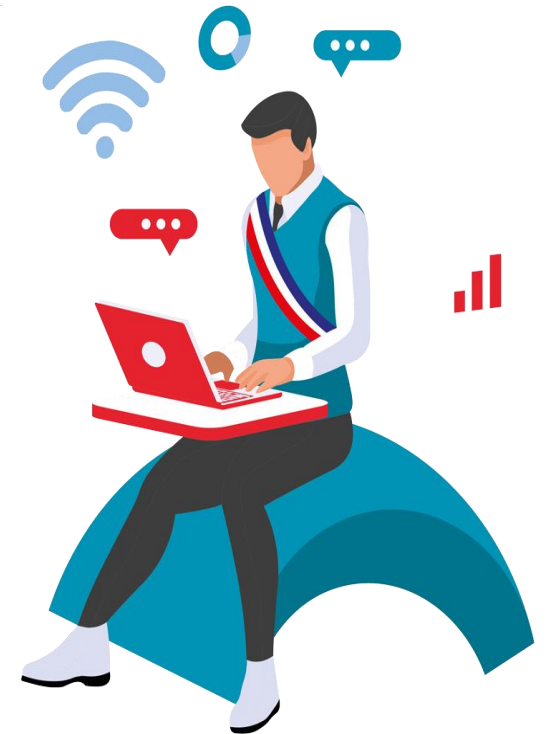
3. Le GIP à votre écoute pour accompagner les développements de la CNle et de l'identité numérique



Accompagner les élus et agents à
appréhender les enjeux de la CNle et de
l'identité numérique

Contribuer à la définition des
nouveaux usages

Proposer des outils numériques tirant
avantage de l'identité numérique pour
améliorer les services rendus aux
citoyens



À venir : nouveau module de prise de RDV en ligne pour les sites internet des communes

Projet de développement d'un nouveau module, inspiré de l'étude AMO réalisée pour un adhérent en vue des dépôt de dossiers et des retraits des CNI et passeports.

Définition des guichets dans l'espace d'administration du **site web** de la commune
(titres d'identité, urbanisme, ...)

Ouverture des créneaux

Consultation des créneaux disponibles sur le **site web** de la collectivité

Choix de créneau(x)

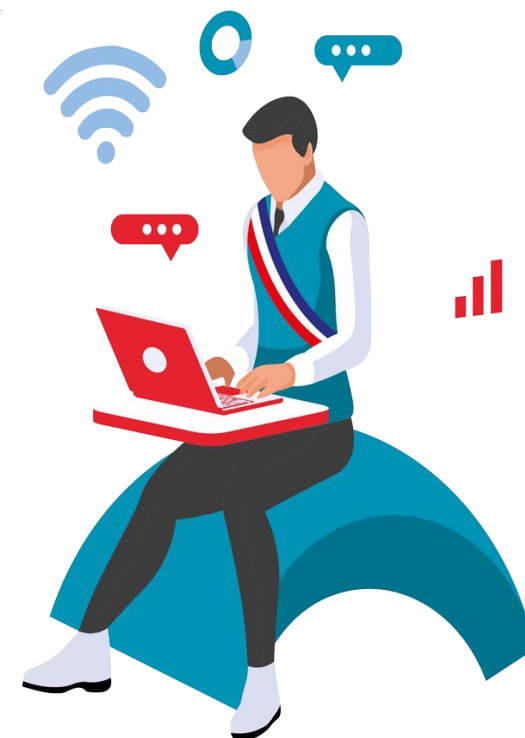
Envoi automatique de confirmation

Réception de confirmation

Envoi automatique de rappel

Modification / suppression de RDV

Visualisation du planning





Toute une équipe à votre écoute
0970 609 909
prix d'un appel local

Retrouvez nos services et nos formations sur notre site web

TERNUM-BFC.FR



Ressources utiles, pour aller plus loin



Ministère de l'intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/La-nouvelle-carte-nationale-d-identite>

Foire aux questions :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/La-nouvelle-carte-nationale-d-identite/Foire-aux-questions-La-nouvelle-carte-nationale-d-identite>

Calendrier du déploiement :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14894>

Références juridiques



- [Arrêté du 11 mai 2021 portant application du décret n° 2021-279 du 13 mars 2021 portant diverses dispositions relatives à la carte nationale d'identité et au traitement de données à caractère personnel dénommé « titres électroniques sécurisés » \(TES\)](#)
- [Décret n° 2021-279 du 13 mars 2021 portant diverses dispositions relatives à la carte nationale d'identité et au traitement de données à caractère personnel dénommé « titres électroniques sécurisés » \(TES\)](#)
- [Arrêté du 13 mars 2021 portant application de l'article 4-4 du décret n° 55-1397 du 22 octobre 1955 modifié instituant la carte nationale d'identité](#)
- [Arrêté du 13 mars 2021 portant application de l'article 4-3 du décret n° 55-1397 du 22 octobre 1955 modifié instituant la carte nationale d'identité](#)
- [Arrêté du 13 mars 2021 portant application dans les départements de l'Oise et de la Seine-Maritime du décret n° 2021-279 du 13 mars 2021 portant diverses dispositions relatives à la carte nationale d'identité et au traitement de données à caractère personnel dénommé « titres électroniques sécurisés » \(TES\)](#)
- [Arrêté du 13 mars 2021 portant application dans le département de La Réunion du décret n° 2021-279 du 13 mars 2021 portant diverses dispositions relatives à la carte nationale d'identité et au traitement de données à caractère personnel dénommé « titres électroniques sécurisés » \(TES\)](#)
- [Règlement \(UE\) 2019/1157 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif au renforcement de la sécurité des cartes d'identité des citoyens de l'Union et des documents de séjour délivrés aux citoyens de l'Union et aux membres de leur famille exerçant leur droit à la libre circulation](#)